

**ARRETE DU PRESIDENT DU SDEA
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MME ESTELLE BURCKEL
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT METIERS ET EXPERTISE TECHNIQUE
DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES A COMPTER DU 1^{er} NOVEMBRE 2026**

LE PRESIDENT

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-9, alinéa 3,

Vu les Statuts du SDEA Alsace-Moselle approuvés par arrêté interpréfectoral, et notamment son article 24, alinéa 6,

Vu les Statuts du SDEA Alsace-Moselle approuvés par arrêté interpréfectoral, et notamment son article 29 fixant les compétences du Directeur Général,

Vu le Règlement des achats du SDEA Alsace-Moselle modifié,

Vu l'organigramme du SDEA modifié,

Vu la délibération de la Commission Permanente du SDEA en date du 11 mars 2026 proposant au Président du SDEA de nommer Mme Estelle BURCKEL au poste de Directrice Générale des Services à compter du 1^{er} novembre 2026 ;

Vu la décision du Président du SDEA, M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER nommant Mme Estelle BURCKEL au poste de Directrice Générale des Services à compter du 1^{er} novembre 2026 ;

Vu la séance d'installation du Conseil d'Administration du SDEA Alsace-Moselle en date du 8 juillet 2026 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection de M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER en tant que Président du SDEA Alsace-Moselle,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 8 juillet 2026 donnant délégation d'attributions à M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, en sa qualité de Président du SDEA Alsace-Moselle,

Sur proposition du Directeur Général du SDEA,

Considérant que le Président peut donner, sous sa surveillance et sous sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints,

Considérant que le Directeur Général du SDEA, M. Joseph HERMAL, a fait valoir ses droits à la retraite et quittera définitivement ses fonctions le 31 octobre 2026,

Considérant la nécessité d'assurer l'efficacité de l'action de la Direction Générale et de garantir la continuité d'activité ainsi que la qualité et l'efficacité de service jusqu'à la date de prise de fonction de Mme Estelle BURCKEL en qualité de Directrice Générale des Services, le 1^{er} novembre 2026,

Considérant qu'il convient d'accorder, jusqu'à sa prise de fonction en tant que Directrice Générale des Services au 1^{er} novembre 2026, une délégation de signature à Mme Estelle BURCKEL,

ARRETE

Article 1 : Délégation générale de signature est donnée à Mme Estelle BURCKEL, afin d'assurer l'efficacité de l'action de la Direction Générale et de garantir la continuité d'activité du SDEA, jusqu'au 1^{er} novembre 2026, à l'exception des domaines suivants :

1. Emprunts fixés par l'Assemblée Générale et destinés au financement des investissements prévus au budget ;
2. Lignes de trésorerie ;
3. Authentification des actes passés en la forme administrative ;
4. Signature des extraits des délibérations des Assemblées.

Article 2 : Délégation permanente de signature est plus spécifiquement donnée à Mme Estelle BURCKEL, à l'effet de signer toutes les correspondances et documents courants relevant des matières correspondant à ses fonctions de Directrice Générale Adjointe Métiers et Expertise Technique, et plus particulièrement des domaines suivants :

- l'ingénierie et la maîtrise d'ouvrage ;
- la gestion durable des bassins versants ;
- la maintenance et les travaux spécialisés ;
- le pilotage transverse des systèmes d'eau potable et d'assainissement ;
- les systèmes d'information ;
- la sécurité des systèmes d'information ;
- la transformation métiers et l'innovation.

Article 3 : En matière d'achats, délégation permanente de signature est donnée à Mme Estelle BURCKEL à l'effet de signer les documents correspondants au niveau « DG / DGA / DAFAJ » du tableau joint à la présente délégation.

Article 4 : Toute subdélégation de signature est prohibée.

Article 5 : Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié aux intéressés.

Ampliation adressée à :

- la Préfecture du Bas-Rhin, Direction de la Citoyenneté et de la Légalité ;
- la Trésorerie du SDEA Alsace-Moselle.

Fait à Schiltigheim, le 9 juillet 2026

Le Président,



Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

La Directrice Générale Adjointe Métiers et
Expertise Technique, Directrice Générale à
compter du 1^{er} novembre 2026



Estelle BURCKEL

	Managers stratégiques		Managers intermédiaires			Autres niveaux de responsabilités			
Documents Marchés / Achats	DG / DGA / DAFAJ	Autres directeurs et directeurs adjoints	Responsable du Service Achats et adjoint	RAFT	Autres managers intermédiaires	Responsables opérationnels, Fonctions support au management et à l'organisation, Contrôle de travaux et d'installations spécifiques	Acheteurs publics	Référents Achats des territoires	Autres fonctions nécessitant une délégation de signature
Bons de commandes									
- dans le cadre de marchés notifiés (commandes SMAR, ZMA1, ZMA2 [sur marché]) ou à une centrale d'achats (ex : UGAP, RESAH, CANUT, CapTerritoires...) :									
Sans limite maximale	x	x							
Dans une limite maximale de 150.000 € HT			x	x	x				
Dans une limite maximale de 60.000 € HT						x	x	x	x
- commandes sur devis, sans marché, ni publicité (PADT, ZPAD), dans une limite maximale de 60 000 € HT	x	x	x	x	x	x			
- commandes hors marché (HIMAR, ZHMA) ou dérogatoires (DERO, ZDER)	x		x						
Tous types de marchés									
Certificat de visite	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Courrier de demande de précisions, de justifications, de régularisations ou de pièces manquantes	x	x	x	x			x	x	
Courriers ou comptes-rendus de Négociations	x	x	x	x			x	x	
Courriers aux candidats ou soumissionnaires non retenus - 1er niveau	x	x	x	x			x	x	
Courriers aux candidats ou soumissionnaires non retenus - 2ème niveau	x		x						
Bordereaux d'envoi à la Préfecture	x		x				x	x	
Courriers de réponse à la Préfecture	x		x						
Tous courriers de notification	x	x	x	x			x	x	
Certificats administratifs	x	x	x	x					
Agrément ou refus d'un sous-traitant (DC 4)	x	x	x	x			x		
Ordres de service (démarrage, arrêt, etc)	x	x	x	x	x	x	x		x
Acomptes ou décomptes intermédiaires et décomptes généraux	x	x	x	x	x	x			x
Décision de reconduction ou de non-reconduction	x	x	x						
Courriers relatifs à la révision de prix des accord-cadres à bons de commandes	x	x	x	x			x	x	
Courrier de Réclamation	x	x	x	x	x	x	x	x	
Courrier de Mise en demeure	x	x	x						
Décompte et courrier appliquant des Pénalités (EXE 13) ou une Réfaction	x		x						
Procès-verbal des opérations préalables à la réception (EXE 4)	x	x	x		x	x			x
Propositions du maître d'œuvre (EXE 5 et 9)	x	x			x	x			x
Décision d'admission de fournitures ou services (EXE 3) ou Décision de réception de travaux (EXE 6)	x	x	x		x	x			x
Décision de rejet, d'ajournement ou de non réception (EXE 7)	x	x	x						
Procès-verbal et décision de levée des réserves (EXE 8 et 9)	x	x	x	x	x	x			x
Décisions de mise en ordre de marche, de vérification d'aptitude et de vérification du service régulier	x	x	x						
Certificat de capacité	x	x	x	x	x	x			x
Décision de prolongation d'une garantie contractuelle	x		x						
Mainlevée d'une garantie bancaire ou d'une retenue de garantie	x	x	x	x			x		
Marchés dont le montant est inférieur à 100 000 € HT									
Acte d'engagement ou Dossier de consultation simplifié valant acte d'engagement	x	x	x						
Rapport d'analyse de offres	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Mise au point	x	x	x						
Décision de déclaration sans suite ou d'infructuosité	x		x						
Nantissement (exemplaire unique) et mainlevée d'une cession de créance	x	x	x						
Actes modificatifs et rapport de présentation associé (dans une limite de 15% du montant initial HT)	x	x	x						
Décision de résiliation ou d'arrêt des prestations	x								
Systèmes de Qualifications et Marchés spécifiques									
Décision de qualification	x		x						
Prolongation du délai d'instruction	x		x				x		
Lettre de consultation relative à un marché spécifique	x	x	x	x			x	x	
Avertissement	x	x	x						
Décision de suspension de la qualification	x		x						
Décision de retrait de la qualification	x								
Accords-cadres à Marchés subséquents									
Lettre de consultation relative à un marché subséquent	x	x	x	x			x	x	
Acte d'engagement d'un marché subséquent	x	x	x						
Acte d'engagement d'un marché subséquent de fourniture de carburants et bons de commandes associés	x	x	x + Responsable Atelier Auto						